



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Offices

Question écrite n° 45375

Texte de la question

M. Michel Meylan appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre sur l'inquiétude des associations d'anciens combattants quant au projet actuellement étudié de démantèlement des services du ministère des anciens combattants et victimes de guerre dans le cadre du schéma de réorganisation des services déconcentrés de l'État par le préfet de région. Il s'inquiète du risque que la fusion de ces services au sein d'une administration de la santé et la solidarité entraîne une banalisation de la situation des anciens combattants sans reconnaître les services particuliers qu'ils ont rendus à la nation au péril de leur vie. Il lui demande de bien vouloir l'informer de l'état de ce dossier et des mesures qu'il envisage de prendre.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur le projet de schéma de réorganisation des services déconcentrés de l'État. Il s'agit d'une étude de faisabilité dans trois régions et quelques départements, demandée par voie de circulaire à quelques préfets. Ce n'est précisément qu'une étude de faisabilité dans le cadre de travaux touchant la réforme de l'État, dont le ministère des anciens combattants et victimes de guerre ne peut rester à l'écart. Il est clair que les structures territoriales du ministère et de l'Office national assurent avant tout un service de proximité au bénéfice des ressortissants anciens combattants et victimes de guerre. Le Premier ministre, dans la droite ligne de ce que le Président de la République a toujours défendu, vient de confirmer au ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre que le Gouvernement n'envisageait pas de remettre en cause l'autonomie des services existants, ce qui assure le maintien en l'état des structures actuelles du ministère, de ses établissements publics et de ses services extérieurs.

Données clés

Auteur : [M. Meylan Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45375

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1996, page 5976

Réponse publiée le : 16 décembre 1996, page 6591